

Addenda au  
Mémoire présenté dans le cadre de la  
Consultation sur le projet de  
Plan de développement durable du Québec

par  
Raynald Prévèreau

Sept-Îles (Québec) G4S 1M4

25 février 2005

## ADDENDA

Les corrections suivantes doivent être apportées au document d'origine :

- partout dans le document, lire « ministre du Développement durable et des Parcs » et non plus « ministre de l'environnement »;
- partout dans le document, lire « ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation » et non plus « ministre du Développement économique et régional et de la Recherche »;
- page 3, ligne 10 : Il faut lire « Découlant principalement du Principe 3 (protection de l'environnement)... » et non « ... Principe 2... »;
- page 3, avant-dernière ligne : Il faut lire « diversifier l'économie » et non « diversifier l'économique ».

Le passage qui suit doit être ajouté, en page 2 du document d'origine, après le paragraphe se terminant par « Attention à ne pas user d'un concept humaniste et écologiste pour faire diversion et poursuivre l'exploitation excessive de nos ressources. »

À cet égard, le récent remaniement ministériel ne contribue en rien à calmer mes inquiétudes. Surtout lorsque j'apprends la création d'un *Comité ministériel sur la prospérité économique et le développement durable*, dont la présidence est assumée par Monsieur Béchar. Qu'un comité ministériel soit créé pour assurer la mise en œuvre du *Plan de développement durable du Québec*, j'en conviens. Cela rejoint d'ailleurs une des recommandations exprimées dans mon mémoire, plus précisément celle de donner conjointement au ministre de l'Environnement et au ministre du Développement économique la responsabilité de cette mise en œuvre. Toutefois, la mention « prospérité économique » qui apparaît dans le nom même de ce comité est superflue, pour ne pas dire qu'elle va à l'encontre même du développement durable. Car, faut-il le rappeler, le but du développement durable n'est pas d'amoindrir les effets dommageables pour l'environnement et la société d'une croissance économique effrénée que l'on ne remet jamais en question. Le but est plutôt d'harmoniser le développement économique avec le développement social et la protection des écosystèmes, tout ceci afin d'améliorer la qualité de vie des générations actuelles sans compromettre celle des générations futures. L'objectif n'est donc plus la croissance économique à tout prix, ce n'est plus la

prospérité économique, mais le bien commun, le bien-être de tous les citoyens dans le respect de notre milieu de vie. Certains iraient jusqu'à dire que le concept de développement durable requiert l'abandon de celui de la croissance économique. Pourquoi donc insister sur la prospérité économique dans la formation d'un comité dont l'économique n'est qu'un des trois éléments qui doivent guider ses réflexions et ses décisions?

Dans la même veine, le nouveau titre que porte dorénavant l'ancien ministre de l'Environnement me fait craindre que les aspects économiques et sociaux associés au développement durable ne viennent empiéter sur sa responsabilité première qui était, jusqu'à il y a une semaine, la protection de l'environnement.

Afin que l'ajout de ces deux paragraphes ne nuise pas à la fluidité de l'ensemble du texte, la première phrase du paragraphe commençant à la page 2 du document d'origine doit être modifiée. La phrase à remplacer est la suivante : « À moins de s'en tenir uniquement au *Plan de développement durable*, le fait de compter le respect des priorités d'action du gouvernement parmi les « caractéristiques souhaitables des orientations » d'une éventuelle stratégie de développement durable (p. 30) porte également ombrage à tout l'exercice. » Il faut la remplacer par les deux phrases suivantes : « Le *Plan de développement durable* du ministre Mulcair est tout à fait réjouissant. Mais certaines des structures mises en place pour sa réalisation me laissent donc perplexe. C'est le cas également de la référence au respect des priorités d'action du gouvernement que l'on trouve en page 30 du document de consultation, où sont présentées les « caractéristiques souhaitables des orientations » d'une éventuelle stratégie de développement durable. » Le paragraphe dans son ensemble devient donc :

*Le Plan de développement durable* du ministre Mulcair est tout à fait réjouissant. Mais certaines des structures mises en place pour sa réalisation me laissent donc perplexe. C'est le cas également de la référence au respect des priorités d'action du gouvernement que l'on trouve en page 30 du document de consultation, où sont présentées les « caractéristiques souhaitables des orientations » d'une éventuelle stratégie de développement durable. Car si le travail du ministre de l'Environnement est jusqu'à présent exemplaire, si ce n'est de son désir de privatiser l'eau qui risque de devenir réalité si on s'en fie à la nouvelle direction du BAPE, nul ne peut passer sous silence les décisions prises par le gouvernement au cours des deux dernières années et qui ont eu, ou auront pour effet, à plus ou moins long terme, de diminuer la qualité de vie

des Québécois. Que dire des modifications apportées au *Code du travail* qui facilitent le recours à la sous-traitance? Que dire du fort contesté projet de loi du ministre Béchard visant à modifier la *Loi sur l'aide sociale*? Que penser de l'entêtement du gouvernement d'aller de l'avant, jusqu'à récemment, avec le projet du Suroît? Ou encore de l'outrageuse importance accordée à la filière des hydrocarbures dans le document de consultation de la Commission sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec, comparativement à celle accordée à la filière des énergies renouvelables? Que conclure de la soumission récente du gouvernement au lobby des motoneigistes, dont les véhicules produisent autant de gaz à effet de serre en une heure qu'une automobile ne le fait en un an? Que dire enfin de cette obsession à tout privatiser, à ces funestes PPP décriés partout dans le monde parce que cette pratique rétrograde contribue à l'appauvrissement de la population, à la détérioration de la qualité des services publics et des infrastructures, ainsi qu'à la concentration des capitaux entre les mains des transnationales?